

Présents : HERFELD Marie-Laurence, *Maire*

BIRCK Jean-Claude, BUHAJEZUK Christelle, GAILLOT Jean-Luc, PETIT Kathy-Anne, SANSALONE Carmelo, *Adjoint et conseiller délégué*,

ARCELLA Véronique, BARONI Alice, BURY Sébastien, DUCLOS Benjamin, DIAS Bruno, HOSY Angeline, KIRBACH Alexandra, MANGEOL Denis, MANGIN Célia, PELTRE Stéphane, SIMON Malika, TERVER Anne, *conseillers municipaux*.

Absents représentés (procurations) :

AUBERTIN Yannick représenté par DIAS Bruno
FURLAN Régis représenté par ARCELLA Véronique
GEISLER Gérard représenté par PELTRE Stéphane
GIULIANI Véronique représentée par HERFELD Marie-Laurence
DEGRANGE Fabien représenté par GAILLOT Jean-Luc

Le secrétariat a été assuré par : Christelle BUHAJEZUK

Affaires inscrites à l'ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du précédent conseil du 08 septembre 2021.

1. Décisions modificatives au budget.
2. Adhésion au groupement de commandes Fus@é.
3. Modification de la convention entre la police pluri-communale et les forces de sécurité de l'Etat.
4. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.
5. Mise en place de la mission RGPD.
6. Caméras de surveillance.
7. Divers.

Point 1 : Décisions modificatives au budget

Concernant les dépenses relatives à l'opération « **Etude Maison pour Tous** »,
Modification au budget proposées :

Compte	Opération	Libellé	Montant
2313	1704	Réhabilitation de l'ancienne Maison pour Tous	-60 000 €
238		Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	60 000 €

Concernant les dépenses liées à l'opération « 1604 » **Rénovation de deux logements au 64 Grand Rue**.
Modification au budget proposées :

Compte	Opération	Libellé	Montant
2313	1604	Divers bâtiments	25 000 €
20		Dépenses imprévues	-25 000 €

Concernant les **restes à recouvrer**, c'est-à-dire les titres émis par la commune mais qui n'ont pas été payés par les tiers (locations de salle).

Modification au budget proposées :

Compte	Libellé	Montant
6541	Créances admises en non-valeur	197 €
20	Dépenses imprévues	-197 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Adopte les modifications au budget telles que rapportées dans les tableaux ci-dessus.

Point 2 : Adhésion au groupement de commandes Fus@é.

Programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

Afin de permettre à nos écoles de bénéficier de ce programme, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,
- d'autoriser le maire à signer cette convention au nom de la commune .

Point 3 : Modification de la convention entre la police pluri-communale et les forces de sécurité de l'Etat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 voix contre, 22 voix pour, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention intercommunale de coordination entre la police pluri-communale de Thionville - Terville - Manom et les forces de sécurité de l'Etat figurant en annexe ;
- d'autoriser madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment signer l'avenant susmentionné.

Point 4 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable à l'admission en non-valeur des sommes relevées sur la liste n° 4921500512 pour un montant de 197 €
- de prévoir les dépenses correspondantes à l'article 6541.

Point 5 : Mise en place de la mission RGPD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser madame la maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'autoriser madame la maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser madame la maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Point 6 : Pose de caméras de surveillance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune
- d'autoriser madame le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)
- d'autoriser madame le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

Point 7 : Divers

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de verser la somme de à **3 436,57 €** à l'association en remboursement des frais engagés par l'association.
- Rappel cérémonie du 11 novembre.
- Proposition d'arrêté municipal interdisant de circuler à vélo au jardin des Ombrières. Amende de 100 € en cas d'infraction.

La séance a été levée à 21h50.